

X	NOM : Prénoms : Année universitaire : Filière : Matière :	INSTITUT MONTPELLIER MANAGEMENT
	Filière : Date : Matière :	Nombre d'intercalaires (rendus avec la copie) _____

Année universitaire 2024-2025

Licence 1

Semestre 1

Contrôle continu 2 - sujet 1

Enseignant ➤ G DUMAS

Matière ➤ Introduction à la comptabilité

Durée de l'épreuve : **30 minutes**

Calculatrice autorisée (collège non programmable) : **OUI**

Document autorisé : **LISTE DES COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL (FORMAT AUTORISE AUX EXAMENS ET CONCOURS)**, sans annotation manuscrite.

Copie blanche : signature de l'étudiant

Il vous est demandé d'apporter **un soin particulier** à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les **dates, les numéros et les noms des comptes et un libellé**.

Ce sujet comporte 3 pages imprimées au recto-verso. Les réponses seront notées directement sur le sujet et l'intégralité du sujet sera rendue. Tout sujet non rendu ou rendu incomplet entraînera la perte d'un point sur la note finale.

Jean est coiffeur. En plus des coupes de cheveux, Jean achète et revends des produits cosmétiques pour cheveux. Il réalise les opérations suivantes. Toutes les opérations sont soumises à TVA au taux de 20 %.

01 janvier N :

Achat de divers éléments :

- Achat de produits cosmétiques pour cheveux destinés à être revendus aux clients (20 unités, prix unitaire HT 4 euros, remise 8%).
- Achat de 5 pots de gels pour cheveux. Ces gels ne sont pas vendus au client. Ils sont utilisés par les coiffeurs pour coiffer les clients à la fin des coupes. (5 pots, prix unitaire HT 3 €).
- Achat de deux sèche-cheveux (15 € prix unitaire HT). Ces sèche-cheveux ne sont pas vendus aux clients et sont stockés en fin d'année. Ils sont utilisés par les coiffeurs.

Ces trois éléments sont achetés le même jour et figurent tous sur la facture A 32. Règlement à 45 jours par virement.

02 janvier N :

- Ventes de 4 produits cosmétiques pour cheveux : prix unitaire HT de vente : 5 €. Une ristourne de 20 % est appliquée. Règlement immédiat en espèce. Facture V 102.

03 janvier N :

- Réalisation de 4 coupes de cheveux. prix unitaire HT 20 €. Règlement en carte bancaire. Facture V105.

Passez ces écritures au journal.

01/01/N			
607	Achat de Marchandises	73,6	
6022	Achat Fournitures de consommables	15	
605	Achat matériel / équipement	30	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	23,72	
401	Fournisseur		142,32
Achat marchandises et fournitures – facture A32			

- ⇒ Ecriture / 7 points
- ⇒ Plusieurs écritures = -2
- ⇒ Erreur numéro de compte = - 3
- ⇒ Erreur débit/crédit = -4
- ⇒ Erreur montant = -3
- ⇒ Erreur sur libellé = -2

02/01/N			
53	Caisse	19,2	
707	Vente de marchandises		16
44571	TVA collectée		3,2
Vente de marchandises – facture V102			

- ⇒ Ecriture / 5 points
- ⇒ Erreur numéro de compte = - 2,5
- ⇒ Erreur débit/crédit = -4

⇒ Erreur montant = -2,5

⇒ Erreur sur libellé = -2

03/01/N			
512	Banque	96	
706	Vente de prestations de services		80
44571	TVA collectée		16
Vente de marchandises – facture V105			

⇒ Ecriture / 5 points

⇒ Erreur numéro de compte = - 2,5

⇒ Erreur débit/crédit = -4

⇒ Erreur montant = -2,5

⇒ Erreur sur libellé = -2

15/02/N			
401	Fournisseur	142,32	
512	Banque		142,32
Règlement – facture A32			

⇒ Ecriture / 3 points

⇒ Erreur numéro de compte = - 2

⇒ Erreur débit/crédit = -2

⇒ Erreur montant = -2

⇒ Erreur sur libellé = -1